

Le Bagotier



Journal Sainte-Hélène-de-Bagot

FÉVRIER 2020

À LA UNE



- 04 FADOQ - VOYAGE
- 07 TAXES
- 08 STATIONNEMENT - NUIT
- 09 CENDRES CHAUDES
- 09 AGA - RIVIÈRE CHIBOUET
- 10 SOS - DÉPANNAGE ALIMENTAIRE
- 12 INSCRIPTIONS - PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT - CAMP DE JOUR
- 12 RELÂCHE SCOLAIRE
- 14 INSCRIPTIONS - SOCCER
- 14 SOCCER - ARBITRES ET ENTRAINEURS RECHERCHÉS
- 15 OFFRES D'EMPLOIS - CAMP DE JOUR
- 15 RONDE ENFANTINE RECHERCHE ÉDUCATRICE
- 19 CHANGEMENT D'HEURE

Faire parvenir vos documents à publier en format Word AVANT le 10 de chaque mois pour la parution du mois suivant à mun@sainte-helenedebagot.com

421, 4^e ave, Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0
www.sainte-helenedebagot.com

BIBLIO

Bibliothèque municipale de Sainte-Hélène-de-Bagot
384, 6^e avenue | 450 791-2455 poste 2300

Mercredi 19h à 21h
Samedi 9h30 à 11h30

BONNE ANNÉE 2020 à tous. Nous vous invitons à venir découvrir toutes les nouveautés acquises afin d'égayer vos heures de lecture durant les prochains mois d'hiver. Voici quelques titres achetés au cours des dernières semaines qui devraient plaire à tous les lecteurs. Des romans, des suspenses et de belles découvertes pour les plus jeunes.

Des Romans tels que: Les Réalités de Josée Ouimet (Tome 2 de la Série La faute des autres), L'engagement de Lise Bergeron (Tome 2 de la Série La rivière aux Adieux), Les Grandes Rafales (Tome 2 de la Série La Maison des Levasseur), Du côté des Laurentides (Tome 1 L'École de Rang de Louise Tremblay D'Essiambre).

Plusieurs autres auteurs tels que Marylène Pion, Claude Dion, Louise Chevrier, Jean-Pierre Chartrand, Marjolaine Bouchard, etc.

Des Suspenses qui sauront vous captiver: Au Royaume des Aveugles (Louise Penny), Millénium La Fille qui devait mourir (Tome 6 de la Série) et plusieurs autres.

En espérant votre visite,
Ginette Piché, responsable Biblio

DON DE LIVRES

Nous vous remercions pour vos dons de livres, cependant, nous ne pouvons plus accepter les revues et les encyclopédies qui datent de plus de 10 ans. Merci de votre collaboration.



Sainte-Hélène-de-Bagot



ANNIVERSAIRES MOIS DE JANVIER



M. Guy Gadbois.....	05
Mme Hélène Chicoine Girard.....	06
Mme Cécile Chabot.....	09
M. Mario Delorme.....	14
Mme Henriette Sénéchal.....	15
M. Jean-Guy Petit.....	23
Mme Lise-Raymonde Malenfant.....	23
M. Daniel Belval.....	29

Petit rappel de nos activités hebdomadaires et mensuelles :

Les 2^e mardi du mois au presbytère: souper anniversaire, repas chaud servi par le Buffet Tradition à 18h00. Pour réservation ou information : Cécile Petit au 450-791-2280.

Tous les jeudi matin au chalet des loisirs de 9h30 à 10h30 : Vie Active programme d'exercice gratuit pour maintenir la forme.

*** Voir à la page 4 pour les détails du prochain voyage***



ANNIVERSAIRES MOIS DE FÉVRIER



M. Michel Brouillard.....	05
M Marcel Belval.....	15
Mme Raymonde Brouillard.....	16
M Jean Gauthier.....	24
Mme Francine Fluet.....	27
M Gabriel Paré.....	28
M Pierre-Yves Martin.....	28

Les 3^e vendredi au chalet des loisirs : soirée de danse en ligne dès 19h45 avec M. Réналd Larocque et Mme Ginette Cusson.

Les cours de danse pour débutants reprendront jeudi le 12 mars au chalet des loisirs à 19h00.

Tous les lundis et jeudis soir au presbytère : rencontre amicale entre femmes pour apprendre et partager des patrons de tricot, de crochet, de tissage ou autre arts textiles dans une ambiance chaleureuse. Bienvenue aux dames.

CONSEIL MUNICIPAL



MAIRE

STÉPHAN HÉBERT
450 501-4731



CONSEILLER #1

JONATHAN HAMEL
514 831-8229



CONSEILLER #2

MARTIN DOUCET
450 513-1224



CONSEILLER #3

RÉJEAN RAJOTTE
450 791-2297



CONSEILLER #4

PIERRE PARÉ
450 278-2327



CONSEILLER #5

MATHIEU DAIGLE
450 779-2136



CONSEILLER #6

FRANCIS GRENIER
450 278-4756

PERSONNEL
MUNICIPAL



450 791-2455

BUREAU MUNICIPAL FERMÉ LE VENDREDI

SYLVIE VIENS | Directrice générale par intérim
Poste 2240 • dg@sainte-helenedebagot.com

SYLVIE VANASSE | Directrice générale adjointe
Poste 2250 • adj@sainte-helenedebagot.com

MARTINE LUPIEN | Adjointe administrative
Poste 0 • mun@sainte-helenedebagot.com

BERTRAND LAPIERRE | Directeur des travaux publics
Poste 2260 • travauxpublics@sainte-helenedebagot.com

FRANCIS RAJOTTE | Directeur service des incendies
incendie@sainte-helenedebagot.com

OLIVIA BOURQUE | Coordonnatrice en loisirs
Poste 2310 • loisir@sainte-helenedebagot.com

RAYMOND LESSARD | Officier municipal en bâtiment
Poste 2230 • inspecteur@sainte-helenedebagot.com
Horaire : MARDI : 8h30 à 11h30 | JEUDI : 17h00 à 20h00



**NUMÉRO D'URGENCE
TRAVAUX PUBLICS
SEULEMENT**

Voici des exemples d'une urgence possible :



Fuite d'eau



Problème d'égout



Entrave à la circulation

En dehors des heures ouvrables de bureau :

450 250-2481



COUP DE cœur

Îles de la Madeleine

Les Îles de la Madeleine font rêver. En compagnie d'un guide madelinot, vous pourrez apprendre l'histoire des Îles et de ses résidents. À travers les différents villages et attraits, les Îles de la Madeleine s'offrent à vous et vous permettent de réaliser toute l'originalité de cette région avec ses petites maisons hautement colorées. Tous vos sens seront mis à contribution lors de ce voyage. Vous pourrez humer l'air du large, voir les décors naturels si particuliers, goûter le fameux homard des Îles, laisser traîner vos pieds sur la plage et vous endormir au bruit des vagues. Bref, un voyage au Québec qui vous dépaysera !

À partir de

1 749 \$

Par pers. 1 Occ. double



7 jours | 18 repas

Ce forfait inclut

- Tous les traversiers
- Transport en autocar de luxe
- Hébergement pour 6 nuits
- 18 repas
- Services d'un guide accompagnateur
- Services d'un guide local
- Activités au programme (sauf optionnelles)
- Manutention d'une valise par personne
- Taxes, FICAV et frais de service

Date de départ	Occ.	Réservez tôt 15 mai 2020	Prix régulier
16 au 22 juillet 2020	Double	1 749 \$	1 799 \$
	Triple	1 719 \$	1 769 \$
	Quad	1 689 \$	1 739 \$
	Simple	2 199 \$	2 249 \$

**Voyage en compagnie de Gisèle Laliberté
Pour info: 450-791-0304**



J 1 Départ vers Moncton

- Trajet vers le Nouveau-Brunswick.

Repas inclus : D/S

J 2 Moncton - Îles de la Madeleine (4 nuits)

- Trajet vers l'Île-du-Prince-Édouard.
- Traversée du Pont de la Confédération jusqu'à l'Île-du-Prince-Édouard
- Traversée vers les Îles-de-la-Madeleine.

Repas inclus : PD/D/S

J 3 Îles de la Madeleine

- Visite du village de Cap-aux-Meules.
- Arrêt au port et au site de la Côte à l'Étang-du-Nord.
- Arrêt à Belle-Anse.
- Visite de l'église de Fatima.
- Dîner de guédilles au homard.
- Visite du site historique de la Grave.
- Visite du musée de la mer.

Repas inclus : PD/D/S

J 4 Îles de la Madeleine

- Visite du village de Havre aux Maisons.
- Visite guidée du Fumoir d'Antan.
- Visite du centre d'interprétation du phoque.
- Arrêt dans les villages de Grosse-Île, Old-Harry et Grande-Entrée.

Repas inclus : PD/D

J 5 Îles de la Madeleine

- Excursion écotouristique pour admirer la beauté des paysages et pour tout savoir sur la géologie, la faune marine et l'ornithologie des Îles (optionnel \$).
- Visite de la paroisse de Bassin.
- Visite du Site d'Autrefois.
- Souper de homard.

Repas inclus : PD/D/S

J 6 Îles de la Madeleine - Fredericton

- Traversée vers l'Île-du-Prince-Édouard.
- Traversée du pont de la Confédération et vers le Nouveau-Brunswick.
- Arrivée à Frédéricton.

Repas inclus : PD/D/S

J 7 Fredericton - Retour

- Trajet de retour.

Repas inclus : PD/D

Hébergements (ou similaire)

Moncton : Crowne Plaza Downtown
Îles de la Madeleine : Château Madelinot
Frédéricton : Best Western Plus ou Holiday Inn Express





COORDONNÉES À RETENIR

BUREAU MUNICIPAL

Adresse: 421, 4^e avenue, 2^e étage
Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec)
J0H 1M0

Téléphone: 450 791-2455
Télécopieur: 450 791-2550
Courriel: mun@sainte-helenedebagot.com
Site Internet: www.sainte-helenedebagot.com

Lundi au jeudi: 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

CENTRE COMMUNAUTAIRE 421, 4^e avenue

CHALET DES LOISIRS 425, 6^e avenue

BIBLIOTHÈQUE 384, 6^e avenue

SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE DRUMMOND (S.P.A.D.)

1-855-472-5700 • www.spadrummond.com

RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

450 774-2350 • www.regiedesdechets.qc.ca

ÉCOCENTRES

450 774-2350

- St-Hyacinthe : 1880, rue Brouillette

- Acton Vale : 68, rue Noël-Lecomte

COMMISSION SCOLAIRE DE ST-HYACINTHE

450 773-8401

SÛRETÉ DU QUÉBEC

450 778-8500

MRC DES MASKOUTAINS

Général : 450 774-3141 • www.mrcmaskoutains.qc.ca

Service d'évaluation : 450 774-3143

Service développement économique (DEM) : 450 773-4232

Programme de rénovation : 450 774-3159

Patrimoine : 450 774-5026

Cours d'eau : 450 774-3159

Transport adapté : 450 774-8810

Transport collectif : 450 774-3173

AVIS PUBLIC

Pour consulter les Avis publics :

➔ 421, 4^e avenue (bureau municipal)

➔ 425, 6^e avenue (chalet des loisirs)

➔ www.sainte-helenedebagot.com
(onglet AVIS PUBLIC)

PAROISSE SAINTE-HÉLÈNE

450 791-2480

ÉCOLE PLEIN SOLEIL

450 773-1237

BUREAU DE POSTE DE SAINT-LIBOIRE

450 793-4188

COMPTOIR DE SERVICE POSTAL DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

450 791-2666

655, rue Principale

DÉPUTÉ PROVINCIAL

1-800-969-3793 • André Lamontagne

DÉPUTÉ FÉDÉRAL

450 771-0505 • Simon-Pierre Savard-Tremblay

CÂBLEVISION @

1 800 567-6353 • www.cablevision.qc.ca

SOGETEL @

1 866 764-3835 • www.sogetel.com

TÉLÉBEC @

1 888 835-3232 • www.telebec.com

MASKATEL @

450 250-5050 • 1 877 627-5283 • www.maskatel.ca

D Déchet R Recyclable O Organique F Férié, collecte reportée
O Collecte des résidus domestiques dangereux (voir section AUTRES SERVICES à l'endos) O Collecte des gros rebuts

JANVIER

D	L	M	M	J	V	S
		30 ^O	31 ^F	1	2	3
4	5	6 ^R	7 ^R	8	9	10
11	12	13 ^O	14 ^O	15 ^O	16	17
18	19	20 ^R	21 ^R	22	23	24
25	26	27 ^O	28 ^O	29	30	31

FÉVRIER

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4 ^R	5	6	7	8
9	10	11 ^O	12 ^O	13	14	15
16	17	18 ^R	19	20	21	22
23	24	25 ^O	26	27	28	29

MARS

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3 ^R	4	5
6	7	8	9	10 ^O	11 ^O	12
13	14	15	16	17 ^R	18	19
20	21	22	23	24 ^O	25	26
27	28	29	30	31 ^R		

AVRIL

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7 ^O	8 ^O
9	10	11	12	13	14 ^R	15 ^O
16	17	18	19	20	21 ^O	22 ^O
23	24	25	26	27	28 ^R	29 ^O
30						

MAI

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5 ^O	6 ^O	7	8	9
10	11	12 ^R	13 ^O	14	15	16
17	18	19 ^O	20 ^O	21	22	23 ^O
24 ³¹	25	26 ^R	27 ^O	28	29	30

JUIN

D	L	M	M	J	V	S
		1	2 ^O	3 ^O	4	5
6	7	8	9 ^R	10 ^O	11	12
13	14	15	16 ^O	17 ^O	18	19
20	21	22	23 ^R	24 ^O	25	26
27	28	29	30 ^O			

JUILLET

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7 ^R	8 ^O
9	10	11	12	13	14 ^O	15 ^O
16	17	18	19	20	21 ^R	22 ^O
23	24	25	26	27	28 ^O	29 ^O
30	31					

AOÛT

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4 ^R	5 ^O	6	7	8
9	10	11 ^O	12 ^O	13	14	15
16	17	18 ^R	19 ^O	20	21	22
23 ³⁰	24 ³¹	25 ^O	26 ^O	27	28	29

SEPTEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
		1 ^R	2 ^O	3	4	5
6	7	8 ^O	9 ^O	10	11	12 ^O
13	14	15 ^R	16 ^O	17	18	19 ^O
20	21	22 ^O	23 ^O	24	25	26
27	28	29 ^R	30 ^O			

OCTOBRE

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6 ^O	7 ^O	8	9	10
11	12	13 ^R	14 ^O	15	16	17
18	19	20 ^O	21 ^O	22	23	24
25	26	27 ^R	28 ^O	29	30	31

NOVEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3 ^O	4 ^O	5
6	7	8	9	10 ^R	11 ^O	12
13	14	15	16	17 ^O	18 ^O	19
20	21	22	23	24 ^R	25 ^O	26
27	28	29	30			

DÉCEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8 ^R
9	10	11	12	13	14	15 ^O
16	17	18 ^O	19 ^O	20	21	22 ^R
23	24	25 ^F	26	27	28	29
30	31					

RÉSERVATION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

	LOCATAIRE RÉSIDENT		LOCATAIRE NON-RÉSIDENT	
	sans taxe	avec taxes	sans taxe	avec taxes
Gymnase (centre com.)	369,65\$	425,00\$ (35\$/h, max.2h)	500,00\$	574,88\$
Chalet des loisirs	260,93\$	300,00\$ (30\$/h, max.2h)	304,41\$	350,00\$
Terrain de baseball	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)
Terrain de volley-ball	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)
Patinoire	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)
Terrain de tennis	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)

POUR INFORMATION : Martine Lupien 450 791-2455, poste 0 ou à mun@sainte-helenedebagot.com

PUBLICITÉ POUR LE BAGOTIER

POUR INFORMATION : Audrey Lapierre 450 381-2908 ou à info@ideegraphik.com

TAXES 2020

Les dates d'échéance des versements pour le compte de taxes 2020 doivent être respectées, peu importe la date à laquelle vous êtes devenu propriétaire, et ce, afin d'éviter des frais d'intérêts.

DATES D'ÉCHÉANCE

1 ^{er} versement	26 février 2020
2 ^e versement	26 mai 2020
3 ^e versement	24 août 2020

PAR DES JARDINS

- par Accès D (transaction électronique);
- au guichet automatique;
- au comptoir;
- par téléphone.

Au guichet automatique et sur le Web (Accès D), il est essentiel d'inscrire votre numéro de matricule de 10 chiffres (qui apparaît sur votre compte de taxes et sur les coupons de versement).

AU BUREAU MUNICIPAL

- en argent comptant;
- par chèque;
- par Interac (débit seulement);
- via la boîte aux lettres extérieure sécurisée (chèque seulement).

Il est à noter que les paiements par carte de crédit ne sont pas acceptés.

PAR LA POSTE

- en utilisant les coupons joints à votre compte de taxes et en nous faisant parvenir des chèques postdatés pour chacune des échéances des versements;
- en libellant les chèques au nom de : Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot;
- en postant le tout au 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0.

PAR VOTRE CRÉANCIER HYPOTHÉCAIRE

- il est de votre responsabilité de fournir à votre créancier hypothécaire votre compte de taxes dès réception de celui-ci et de vous assurer que les paiements seront effectués aux dates d'échéance afin d'éviter des frais d'intérêt.

RAPPELS IMPORTANTS

DATE D'ENCAISSEMENT

Elle est établie en fonction de la réception des paiements au bureau durant les heures et les jours d'ouverture. Pour les autres types de paiements, la date de paiement correspondra à celle où les sommes seront déposées sur le compte bancaire de la Municipalité.

TRANSACTION ÉLECTRONIQUE - VÉRIFICATION

Lors de vos paiements électroniques, soyez vigilants. Vérifiez le numéro de matricule et le fournisseur avant de compléter la transaction. Voulez-vous payer vos taxes scolaires ou vos taxes municipales?

NOMBRE DE VERSEMENTS

La Municipalité vous offre la possibilité de payer votre compte de taxes en 3 versements égaux lorsque le montant total des taxes foncières est supérieur à 300\$.

ARRERAGE:

Si vous avez dépassé la date limite d'un paiement, téléphonez au bureau municipal afin de savoir le montant exact à payer, incluant les intérêts, car ceux-ci se calculent quotidiennement.

CHÈQUE SANS PROVISION :

Des frais de 20\$ sont réclamés au contribuable par la Municipalité.

DÉGAGEZ LE PASSAGE !

Dans le cadre de sa stratégie de prévention des incendies, le ministère de la Sécurité publique (MSP) tient à rappeler quelques conseils de sécurité incendie relatifs aux sorties de secours de votre domicile et à leurs voies d'accès tant intérieures qu'extérieures.



Soyez prévoyant! Après chaque chute de neige, déglecez et déneigez les sorties de votre domicile, incluant les fenêtres du sous-sol et les balcons, et assurez-vous que les voies d'accès menant à ces sorties soient désencombrées. Ainsi, vous pourrez évacuer rapidement en cas d'incendie et cela facilitera, du même coup, l'intervention des services d'urgence.



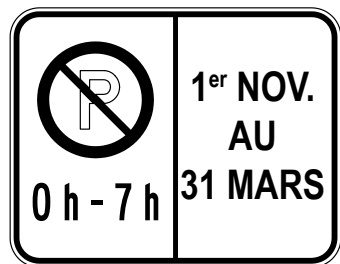
DÉNEIGEMENT

Neige

Il est interdit de souffler ou de pousser de la neige sur les trottoirs, dans les rues ou dans les fossés. Vous devez garder la neige sur vos propriétés. Nous demandons la collaboration des résidents afin de faciliter le déneigement.

Matières résiduelles

Nous constatons chaque année que certains résidents mettent leurs bacs sur le trottoir ou dans la rue et cela nuit considérablement au déneigement. Les bacs d'ordure, de recyclage et de compostage doivent être mis à la limite de votre terrain à un mètre du trottoir, de la courbe de béton ou de l'asphalte, selon le cas. Votre collaboration est appréciée!



STATIONNEMENT

UN RAPPEL POUR VOUS ÉVITER DES FRAIS

Selon l'article 5.8 du règlement

553-2019 adopté le 3 décembre 2019 :



Il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur le chemin public entre 0h00 (minuit) et 07h00 du **1^{er} novembre au 31 mars inclusivement** et ce, sur tout le territoire de la municipalité. La présente interdiction est levée pour les dates suivantes : 24, 25 et 26 et 31 décembre, 1^{er} et 2 janvier. Merci de votre collaboration.



SERVICE EN SÉCURITÉ INCENDIE

Chaque année, il survient en moyenne 140 incendies de bâtiments causés par un mauvais entreposage des cendres chaudes. Les statistiques révèlent que dans la plupart des cas, le contenant était inapproprié ou l'entreposage était inadéquat. Cette source de chaleur compte parmi les 10 premières sources de chaleur identifiées par les pompiers lors de la recherche des causes et des circonstances des incendies.

Comment vous en débarrasser :

1. Videz régulièrement les cendres du foyer.
2. N'utilisez jamais un aspirateur pour ramasser les cendres chaudes.
3. Jetez les cendres chaudes dans un contenant métallique à fond surélevé et muni d'un couvercle métallique.
4.  Les cendres devraient reposer dans un contenant métallique au moins 3 à 7 jours. Déposez le contenant à l'extérieur sur une surface non combustible.
5. Les cendres chaudes dégagent du monoxyde de carbone; c'est pourquoi elles doivent être entreposées à l'extérieur de la maison ou du garage.
6. Gardez une distance minimale d'un mètre entre le contenant métallique et les murs de la maison, du garage, du cabanon et de toute autre matière combustible comme une haie ou un abri de toile.
7.  La Régie des déchets vous informe que les cendres de foyer ne sont pas acceptées dans les bacs (ordure, recyclage, organique) puisqu'elles constituent un risque élevé d'incendie important.
8. Avant de transvider les cendres dans un autre type de contenant, vérifiez que ces dernières sont parfaitement refroidies.
9. Brassez les cendres régulièrement afin de vous assurer qu'aucune chaleur ne s'en dégage.
10. Pour plus de précautions, conservez les cendres durant toute la saison hivernale et débarrassez-vous en seulement au printemps.

La municipalité
VOUS INFORME



SOIRÉE CONFÉRENCE ET ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE organisées par le Comité de Revitalisation de la rivière Chibouet (CRRC)

CONFÉRENCE :
Bandes riveraines : Pourquoi ?

Jérémy Mercier -
Agroéconomiste - Fédération
de l'UPA Montérégie

“ Mercredi 26 février 2020

19h00

Salle municipale
de Saint-Hugues
390, rue Notre-Dame ”

*Rentabilité
VS Bandes riveraines
Des points à éclaircir!*



SPAD

Société protectrice des animaux de Drummond

La SPAD est un organisme à but non lucratif dont le mandat est la protection des animaux. Nous informons et éduquons la population sur les différents besoins des animaux domestiques et des animaux sauvages. Nous travaillons dans les secteurs de la prévention et du contrôle animalier. « Aidez-nous à les aider. »

Heures d'ouverture

Lundi au vendredi : 10h à 18h
Samedi et dimanche : FERMÉ

Coordonnées

1605, rue Janelle, Drummondville, Qc J2C 5S5
Sans frais : 1-855-472-5700 | info@spad.ca

Voici les différents services du SPAD :

- 🐾 SERVICE DE CUEILLETTE D'ANIMAUX
- 🐾 SERVICE DE LICENCE
- 🐾 SERVICE DE PLAINTE
- 🐾 SERVICE 24 HEURES
- 🐾 SERVICE DE REFUGE

SOS – DÉPANNAGE ALIMENTAIRE



Ste-Hélène : 450-501-0149
En cas d'absence, merci de
laisser un message et nous vous
rappellerons rapidement.



La persévérance, c'est la faculté de poursuivre son objectif malgré les difficultés, de se montrer tenace et déterminé devant les obstacles. Cette qualité peut aider un jeune à s'épanouir dans plusieurs sphères de sa vie. Chez l'élève, elle représente un atout indéniable dans sa réussite éducative. Loin d'être innée, la persévérance est toutefois le fruit d'un apprentissage qu'un jeune arrivera à acquérir grâce au soutien et à l'aide d'adultes significatifs. (Référence : www.journeesperseverancescolaire.com)

Pour la semaine de la persévérance, j'avais le goût de partager quelques trucs avec vous. Février est un des mois les plus difficiles de l'année. Nos enfants manquent de motivation et montre des signes d'essoufflement! Courage chers parents! Voici des moyens qui ont fait leur preuve et qui peuvent vous aider. Une écoute active, un mot d'encouragement, un message dans la boîte à lunch sont tous des exemples qui peuvent faire la différence dans la journée d'un jeune et l'encourager à persévérer.

Vous pourriez également suggérer à votre enfant de faire ses devoirs et ses leçons en bougeant. Qui n'aimerait pas apprendre en s'amusant au lieu de faire des devoirs sérieusement? Si on s'amuse, on retient mieux. Jouer dehors ou prendre une bonne marche juste avant d'étudier afin de s'oxygéner est un autre moyen efficace.

Parents, professeurs, amis, municipalités, tous ensemble, nous pouvons faire la différence! Encourageons nos jeunes! Soyons là pour eux!

Martine Lupien



**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION LE MARDI 3 MARS 2020
CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 550-2019 MODIFIANT
LE ZONAGE AFIN DE PERMETTRE LA CONSTRUCTION D'UNE HABITATION
MULTIFAMILIALE SOUS FORME DE PROJET INTÉGRÉ DANS LA ZONE 112-P**

Aux personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement ci-dessus mentionné, avis public est donné de ce qui suit :

1. Adoption du premier projet de règlement

Lors de la séance du conseil municipal tenue le 1er octobre 2019, le conseil a adopté, par résolution, le premier projet de règlement numéro 550-2019 intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale sous forme de projet intégré dans la zone 112-P».

2. Assemblée publique de consultation

Conformément à l'article 123 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c.A-19.1), une assemblée publique de consultation aura lieu le mardi, 3 mars 2020 à 19 h 30 à la salle municipale située au 421, 4^e Avenue à Sainte-Hélène-de-Bagot. Au cours de l'assemblée publique, on expliquera le projet de règlement et on entendra les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer.

3. Objet du premier projet de règlement

L'objet de ce premier projet de règlement est d'apporter les modifications requises au règlement de zonage afin de permettre la construction, sous forme de projet intégré, d'une habitation de quatre logements dans la zone 112-P, en bordure de la 7^e Avenue. Ces modifications portent sur la superficie minimale d'un terrain pour permettre la construction sous forme de projet intégré, la distance minimale à maintenir entre un escalier et une ligne de propriété (0,6 mètre plutôt que 2 mètres), ainsi que sur les normes d'implantation pour un bâtiment principal construit dans le cadre d'un projet intégré dans la zone 112-P (marge de recul latérale de 2 mètres plutôt que 3 mètres, marge de recul arrière de 2 mètres plutôt que 6,1 mètres et rapport espace bâti / terrain maximal de 40 % plutôt que 25 %). Ce projet de règlement contient des dispositions

propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

La délimitation de la zone 112-P est illustrée sur le croquis ci-joint.



4. Consultation du projet de règlement

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 421, 4^e Avenue à Sainte-Hélène-de-Bagot, durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance.

DONNÉ à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 5^e jour du mois de février 2020

Sylvie Viens, Directrice générale et Secrétaire-trésorière par intérim

PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT AU CAMP DE JOUR 2020 (22 juin au 14 août)



- POUR ENFANTS ÂGÉS DE 5 À 12 ANS,
- PRÉSENTANT UNE DÉFICIENCE PHYSIQUE, INTELLECTUELLE
OU UN TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME
- RÉSIDANT À SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

Chaque été, près de 1 800 jeunes Maskoutains s'inscrivent dans les différents camps de jour des Corporations de loisirs pour passer un été actif et stimulant.

Si un diagnostic de TSA a été posé ou que votre enfant possède une incapacité physique ou intellectuelle, le **Programme d'accompagnement** offert lui est destiné.

Pour les 8 semaines du camp de jour estival, un plan d'encadrement sera élaboré pour votre enfant dans le but de faciliter sa participation aux activités et son intégration à la vie du camp de jour. Cette démarche ne garantit pas un jumelage avec un accompagnateur pour la période estivale, mais sera pris en compte selon les ressources disponibles pour l'été.

INSCRIPTION AU PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT

(date limite 1^{er} mars 2020)

Le 1^{er} mars semble tôt pour inscrire votre enfant en vue de l'été prochain, mais nous avons plusieurs étapes à franchir pour préparer la saison de camp de jour.

FÉVRIER	Recrutement du personnel estival en fonction des inscriptions.
MARS	Entrevues d'embauche du personnel.
AVRIL	INSCRIPTION AUX CAMPS DE JOUR (voir journal pour date exacte)
MAI	Rencontre des parents avec les animateurs à l'intégration.
FIN-JUIN	Début des camps de jour

IMPORTANT : une inscription au camp de jour sera tout de même requise dans les délais pour confirmer les démarches d'accompagnement.

Nous invitons les parents qui souhaitent utiliser le service d'accompagnement l'été prochain à compléter les documents disponibles sur demande aux loisirs Ste-Hélène et/ou sur le site web de la municipalité (www.sainte-helenedebagot.com) et à nous retourner les documents **d'ici le 1^{er} mars 2020** au :

Comité des loisirs Ste-Hélène
421, 4^e avenue
Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc
J0H 1M0

Pour information, composez le 450-791-2455 poste 2310

IMPORTANT : Les parents qui habitent dans les autres municipalités de la MRC des Maskoutains doivent s'adresser à leur municipalité pour une demande d'accompagnement.

RELÂCHE SCOLAIRE 2020



Le Comité des loisirs tient à vous spécifier qu'il n'offre pas le service de camp de jour pendant la relâche en mars 2020. Cependant, quelques activités très intéressantes se déroulent dans la MRC des Maskoutains qui peuvent rendre votre congé scolaire agréable. Renseignez-vous!

RETOUR SUR LE DÉPOUILLEMENT D'ARBRE DE NOËL

Cette année, pour l'édition 2019 du dépouillement d'arbre de Noël, les membres du Comité des loisirs avaient décidé de changer leur formule. C'est donc avec enthousiasme que le Comité des loisirs Ste-Hélène et l'école Plein-Soleil se sont associés pour



offrir une journée inoubliable à plus de 175 enfants. Au programme, une journée à saveur festive agrémentée de la visite du père Noël ainsi que la remise de cadeaux et ce, pour tous les enfants de l'école Plein-Soleil.

L'initiative du Comité des loisirs a été bien accueillie par tous les jeunes, qui étaient bien heureux de participer à cette belle activité. Cette journée s'est déroulée de 9h30 à 14h30. Tout a commencé par un déjeuner communautaire au gymnase. Ensuite, classe par

classe, les enfants se réunissaient dans le hall du centre communautaire pour rencontrer le père Noël. Chaque enfant a reçu un cadeau identifié à son nom et a pu passer un moment privilégié avec le père Noël. Les enfants étaient fébriles et la magie de Noël battait son plein.

Le Comité des loisirs fut très heureux de redonner à sa communauté et cette activité était l'occasion parfaite. Nous tenons à souligner que cette journée a été rendue possible grâce à plusieurs dons : de la Caisse Desjardins Seigneurie de Ramezay, du député de Johnson André Lamontagne, de l'auteure maskoutaine Josée Ouimet qui a fait un don de livres à tous les enfants, sans oublier les rabais consentis par la boutique de jouets Raoul Chagnon.

Le Comité des loisirs fut très heureux du succès de cette journée et prévoit réitérer l'expérience en 2020 avec la collaboration d'autres commanditaires et l'inclusion des tout-petits.

À titre de coordonnatrice des loisirs, je tiens à saluer l'implication et le dévouement des bénévoles du comité des loisirs sans qui cette initiative n'aurait vu le

Olivia Bourque

RETOUR SUR LA SOIRÉE CONTE DE NOËL



Le **mercredi 11 décembre dernier** a eu lieu la soirée conte de Noël en pyjama à la bibliothèque municipale de Sainte-Hélène. C'est sous la tempête de neige et dans une ambiance festive que les enfants et les parents ont été accueillis. Vêtus de leurs plus beaux pyjamas du temps des fêtes, tous ont écouté les contes de Noël avec le plus grand émerveillement. Les yeux de tous pétillaient de magie. La soirée s'est



terminée avec le coloriage de dessin de sapin de Noël, de bonhomme de neige et du fameux père Noël. Un énorme merci aux gens qui sont venus partager ce moment avec nous. Merci à nos 2 bénévoles, Laurence Talbot et Ginette Piché, d'avoir rendu cet événement possible.

Nous espérons réitérer l'expérience. Restez à l'affût pour le prochain conte en pyjama. Au plaisir de vous y voir!

ÉQUIPES COMPÉTITIVES ET LOCALES
INSCRIPTION DE SOCCER

ÉTÉ 2020



LIGUE

La ligue de soccer Montérégie est une ligue amicale qui permet aux enfants d'apprendre le soccer et de développer leur esprit d'équipe et sportif. Il y a, en moyenne, 12 « matchs » dans l'été dont 6 qui sont à domicile. Des pratiques s'ajoutent à raison d'une par semaine. Un horaire fixe est établi avant le début de la saison.

SOCCER LOCAL

Le soccer local se pratique sur nos terrains et il s'adresse uniquement aux enfants de 3 et 4 ans. Un soir de soccer par semaine est prévu.

INSCRIPTION

Date : Lundi 9 mars et mercredi 11 mars

Heure : 18 h 30 à 20 h 30

Lieu : Centre communautaire
(421, 4^e avenue)

Coût pour la ligue: 65\$
(incluant le chandail, le short et les bas de soccer)

Coût pour l'équipe locale: 30\$

(le chandail, le short et les bas de soccer ne sont pas inclus)

APPORTEZ UNE PHOTO GRANDEUR PASSEPORT ET LA CARTE D'ASSURANCE MALADIE DE L'ENFANT

Information : loisir@sainte-helenedebagot.com ou par téléphone au 450 791-2455 (2310).



ARBITRES ET ENTRAÎNEURS(ES) DE SOCCER

RECHERCHÉS

ENTRAÎNEURS (ES)

Certains d'entre vous avez de l'intérêt pour devenir entraîneur ou pour assister un entraîneur?

ARBITRES

Certains d'entre vous avez de l'intérêt pour le soccer ou pour devenir arbitre ?

Vous êtes les bienvenus!

Communiquez avec nous IMMÉDIATEMENT par téléphone : Olivia Bourque au 450 791-2455 (2310).



Animateur(trice) - camp de jour

Description du poste

La personne en poste est sous la responsabilité du coordonnateur du camp de jour. La nature du travail consiste à planifier, organiser et animer un groupe d'enfants âgés entre 5 et 12 ans. La personne doit également participer activement à l'élaboration des journées thématiques, des sorties, des profils et du spectacle de fin d'été.

Exigences

- Être âgé de 15 ans et plus;
- Être aux études à temps plein et y retourner à l'automne 2020;
- Être disponible pour toute la période estivale 2020 soit du 22 juin au 14 août;
- Avoir un intérêt marqué pour les enfants;
- Démontrer clairement un sens des responsabilités et un esprit d'équipe fort;
- Posséder une automobile est un atout.

Conditions salariales

Selon expérience

Aide-Animateur(trice) – camp de jour

Être un aide-animateur au camp de jour de Sainte-Hélène a beaucoup de valeur. Tu as envie d'apprendre le métier d'animateur? Tu as envie d'avoir des responsabilités au camp de jour? Tu as envie de partager tes idées ET MÊME D'ANIMER? Tu as 11 ans avant le début du camp et tu n'as pas besoin du service du camp de jour pendant ton été, alors pourquoi ne pas te joindre à nous?

INTÉRESSÉ (E) ?

Envoie ton curriculum vitae au plus tard le 11 mars, 16 h par courriel au Comité des loisirs Ste-Hélène au loisir@sainte-helenedebagot.com ou par la poste via le bureau municipal (421, 4^e Avenue).

RONDE ENFANTINE RECHERCHE UNE NOUVELLE ÉDUCATRICE



Depuis le départ de Véronique Girouard, nous sommes toujours à la recherche d'une personne qui aimerait prendre la relève.

La Ronde enfantine permet de stimuler les enfants par des activités éducatives avant leur entrée à la maternelle. Ceux-ci participent entre autres à des ateliers de communication, des jeux moteurs et de motricité fine et font bricolage. En plus d'apprendre à évoluer dans un cadre d'horaire structuré, l'enfant y apprend les règles de vie en société telles que le partage, la politesse, le respect, l'importance de s'affirmer et de prendre sa place dans un groupe tout en s'amusant avec d'autres enfants du même âge.

Vous aimez les enfants? Vous seriez intéressé à prendre la relève de madame Girouard? Communiquez avec Olivia Bourque, coordonnatrice des loisirs, au 450 791-2455, poste 2310.

Aperçu du salaire pour une session de 12 semaines, avec 14 enfants d'inscrits :

1680\$ (inscriptions)

+ 210\$ (subvention de la Municipalité) = 1890\$

Il est à noter qu'un maximum de 12 enfants par groupe peut être inscrit.

Assurance responsabilité obligatoire (Pourcentage payé par la municipalité à discuter)

L'éducatrice doit s'occuper des inscriptions et de la publicité pour faire connaître les cours. La Municipalité vous offre également de mettre une publicité dans le journal Le Bagotier et sur son site Internet.

LA BALLE-DONNÉE MIXTE EST DE RETOUR CET ÉTÉ!

Vous avez 16 ans et plus et vous aimeriez intégrer une équipe de balle-donnée mixte? La balle-donnée mixte est de retour cet été.

Horaire : mardis et/ou vendredis

Lieu : terrain de baseball

Heure : 19h15

Inscription : mercredi 11 mars 2020, de 18h30 à 20h30, au centre communautaire (au 421, 4^e Avenue)



Coût :

Résidents : 35\$ / 1 fois par semaine

Résidents : 50\$ / 2 fois par semaine

Non-résidents : 45\$ / 1 fois par semaine

Non-résidents : 60\$ / 2 fois par semaine

Information : Stéphanie Beaumier au 450-381-6644 ou via Facebook «Balle donnée mixte de Ste-Hélène».

Votre enfant aura 4 ans avant le 1^{er} octobre prochain?

Accompagnez votre enfant pour sa future entrée à la maternelle en lui permettant de vivre une première expérience positive avec l'école!

Activités :

- Deux fois par mois, en journée, les enfants vivront 2 heures de plaisir avec une enseignante.
- Huit fois dans l'année, en soirée, les parents et les enfants viendront faire de belles activités ensemble. Les parents pourront aussi échanger sur différentes thématiques.

Durée : De septembre à juin

Dès le lundi 17 février, présentez-vous à l'école de votre secteur pour inscrire votre enfant. Apportez l'original du certificat de naissance de l'enfant (grand format) et 2 preuves de résidence.

Pour information : 450 773-8401 #6557



CRISE DES MATIÈRES RECYCLABLES : IL FAUT GARDER LE CAP !

Saint-Hyacinthe, le 29 janvier 2020 – Au cours des derniers jours, certains médias nationaux ont fait grand état de la crise qui frappe l'industrie du recyclage et du fait que plusieurs centres de tri étaient menacés de fermeture.

• Cette situation provoque une incertitude grandissante chez plusieurs citoyens quant à la pertinence de continuer à déposer les matières recyclables dans les bacs de recyclage.

Dans ce contexte, il est important de rappeler aux citoyens que les matières recyclables recueillies sur le territoire de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains sont entièrement acheminées au centre de tri Récupération Centre du Québec de Drummondville et que celui-ci trouve encore et toujours des débouchés pour le recyclage de l'ensemble des matières qui y sont acheminées. Ainsi, il importe de mentionner qu'aucune matière recyclable qui y est triée n'est dirigée vers l'enfouissement puisque ce centre de tri possède un fidèle réseau de recycleurs.

S'il est vrai que le resserrement des critères asiatiques pour la réception des matières recyclables a bouleversé l'équilibre mondial

dans le domaine, le principal impact sur notre territoire en est un financier.

La Régie tient à rappeler à tous les citoyens de ses municipalités membres, que ça vaut toujours la peine de placer les matières recyclables dans le bac destiné à cette fin et qu'il ne faut surtout pas cesser de le faire. • Cependant, on peut toujours faire mieux en portant une attention spéciale pour ne pas y déposer de matières qui ne sont pas recyclables ou des déchets qui contaminent inutilement la matière.

Il est important de porter une attention particulière afin de déposer les bonnes matières dans les bons bacs puisqu'on peut ainsi contribuer à une meilleure qualité des matières issues de la collecte sélective sur notre territoire.



“ Il est important de porter une attention particulière afin de déposer les bonnes matières dans les bons bacs puisqu'on peut ainsi contribuer à une meilleure qualité des matières issues de la collecte sélective sur notre territoire. ”

Des questions?

N'hésitez pas à nous contacter à la Régie.

450-774-2350

www.regiedesdechets.qc.ca

MIEUX TRIER
C'EST MIEUX RECYCLER!

ÊTRE MENTOR : J'ADORE !



Crédit : Patrick Roger



Benoit Rainville

Mon ADN : l'entrepreneuriat coule dans mes veines. **Je questionne, conscientise, je prends le temps d'écouter et de comprendre.** Je mets les choses en perspective, permettant de concrétiser et réaliser les rêves les plus fous!

Je suis constamment en dehors de ma zone de confort et je fais de même avec le mentoré, afin de **l'aider à voir les choses sous un autre angle.**

Je pose des questions qui amènent mon interlocuteur à entamer des réflexions dans le but de le faire cheminer et avancer dans sa démarche.

Je permets au mentoré de retrouver et **garder le focus sur ses objectifs tant personnels que professionnels.**

Si vous croyez comme moi qu'un mentor peut faire la différence, contactez Louis-Philippe Laplante à lpaplante@mrcmaskoutains.qc.ca ou au 450 768-3007.

ÊTRE MENTOR : J'ADORE !



Crédit : Patrick Roger



Sylvie L. Simoneau

Mon ADN : aider les entrepreneurs à mieux vivre en leur donnant confiance en leurs moyens.

J'écoute, je partage mes expériences entrepreneuriales et **je rassure.**

Je m'engage dans une **relation honnête et sans pudeur.** On se dit les vraies affaires!

En entreprise, j'ai traversé de beaux défis de relève, de croissance et de relations de travail.

Retraîtée du monde du transport routier, je suis mentore depuis 10 ans. En 2018, j'ai reçu la reconnaissance Diamant après avoir participé à 15 dyades et plusieurs formations du Réseau M.

Si vous croyez comme moi qu'un mentor peut faire la différence, contactez Louis-Philippe Laplante à lpaplante@mrcmaskoutains.qc.ca ou au 450 768-3007.

SARCA MOBILE, TOUJOURS PRÉSENT



Les services SARCA Mobile sont toujours présents dans votre municipalité. Une conseillère est disponible afin de vous offrir les services au moment qui vous convient, directement à la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot et ce gratuitement! Peut-être l'avez-vous rencontrée lors d'un événement dans votre municipalité ou à l'école de votre enfant. N'hésitez pas à faire appel à ses services, elle se fera un plaisir d'aller à votre rencontre!

Les services sont :

- Exploration des façons d'augmenter vos compétences en lecture, écriture et calcul.
- Analyse de votre dossier scolaire.
- Accompagnement pour le retour aux études aux niveaux secondaire, professionnel, collégial ou universitaire.
- Accompagnement dans votre réflexion sur vos objectifs personnels, professionnels ou scolaires.
- Reconnaissance des acquis scolaire et en milieu de travail.

SARCA Mobile est offert gratuitement aux citoyens de la MRC des Maskoutains de 16 ans et plus et ne fréquentant pas une institution scolaire présentement.

C'est grâce à un partenariat entre la MRC des Maskoutains, la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe et le Centre de formation des Maskoutains que ce service peut vous être offert gratuitement chez vous.

Audrey Gatineau

Conseillère en information scolaire et professionnelle
450 773-8401, poste 6731 | audrey.gatineau@cssh.qc.ca



CHANGEMENT D'HEURE / AVERTISSEUR DE FUMÉE

Le dimanche 8 mars 2020
à 2h du matin,
nous avancerons l'heure.

Pensez également à changer
les piles de vos avertisseurs
de fumée.

**Un avertisseur
peut vous sauver la vie!**



Action Emploi

Mon partenaire vers l'emploi
440, av. Saint-Joseph, Saint-Hyacinthe

**EN EMPLOI À 50 ANS ET +
OUI C'EST POSSIBLE**

Informez-vous maintenant

450 773-8888

www.action-emploi.ca

Cette activité est rendue possible
grâce à la participation financière de : Québec Canada



PROCÈS-VERBAL - 14 JANVIER 2020

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT, convoquée à 19h30, tenue à 19h30, le mardi 14 janvier 2020, dans la salle du conseil située au 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Jonathan Hamel, conseiller #1;
Monsieur Réjean Rajotte, conseiller #3;
Monsieur Pierre Paré, conseiller #4;
Monsieur Mathieu Daigle, conseiller #5;
Monsieur Francis Grenier, conseiller #6.

Formant le quorum, sous la présidence de monsieur le maire Stéphan Hébert.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE : Madame Sylvie Viens, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

EST ABSENT : Monsieur Martin Doucet, conseiller #2;

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19h30.

Toute documentation utile à la prise de décision a été rendue disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution numéro 01-01-2020

Sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, d'accepter l'ordre du jour.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE
4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
5. PÉRIODE DE QUESTIONS (15 minutes maximum)
6. ADMINISTRATION ET FINANCES
 - 6.1 Comptes à payer
 - 6.2 Dépôt - état comparatif
 - 6.3 Représentation juridique - directrice générale par intérim - madame Sylvie Viens
 - 6.4 Assurances générales 2020
 - 6.5 Dépôt - liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000\$ pour 2019
 - 6.6 Dépôt du rapport annuel 2019 pour l'application du règlement de gestion contractuelle
 - 6.7 Désaccord avec le projet de loi no 48, Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles
7. TRAVAUX PUBLICS
 - 7.1 Travaux de rapiéçage 2020
 - 7.2 Travaux de resurfaçage 2020
 - 7.3 Achat d'un tracteur - tondeuse
 - 7.4 Sûreté du Québec - priorités d'actions 2020-2021
 - 7.5 Contrat gré à gré pour l'entretien des « bretelles » de l'autoroute Jean-Lesage avec le ministère des Transports

- 7.6 Achat et installation - flèche motorisée pour Ford Transit 2020
- 7.7 Salon des technologies environnementales (Americana) Réseau Environnement - congrès - mars 2020
- 7.8 Prise en charge - 2^e Rang et/ou 3^e Rang - demande au ministère des Transports
- 7.9 Formation - Comité des ressources humaines
8. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 8.1 Appel d'offres public - SEAO - camion autopompe- service des incendies
9. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 9.1 Usine de filtration de l'eau potable - remplacement de l'ordinateur, réinstallation et mise à jour
 - 9.2 Station de pompage - réseau d'égout - achat - support
 - 9.3 Adoption du budget supplémentaire de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains relatif au traitement des matières organiques pour l'exercice financier 2020
 - 9.4 Usine eau potable - panneau pompe doseuse - achat
10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
11. LOISIRS ET CULTURE
 - 11.1 Comité des loisirs Ste-Hélène - événements 2020 - permis d'alcool
 - 11.2 Patinoire - retour à son état d'origine - annulation de la résolution 264-12-2019
 - 11.3 Ronde enfantine - entente 2020 - désistement
 - 11.4 Demande du Comité de balle de Sainte-Hélène - événement des 4 chevaliers
12. SUJETS DIVERS
13. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes maximum)
14. LEVÉE DE LA SÉANCE

3. ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Résolution numéro 02-01-2020

Considérant que chaque membre du conseil a reçu copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 décembre 2019 et des séances extraordinaires du 10 décembre 2019;

Sur proposition de Francis Grenier, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité, d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 décembre 2019 et des séances extraordinaires du 10 décembre 2019.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS (15 minutes maximum)

Une période de questions générales est mise à la disponibilité de l'assistance pour une durée maximale de quinze (15) minutes.

6. ADMINISTRATION ET FINANCES

6.1 COMPTES À PAYER

Résolution numéro 03-01-2020

Sur proposition de Francis Grenier, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, de permettre le paiement des comptes selon la liste qui a été remise aux conseillers, datée du 9 janvier 2020 :

- Comptes pour approbation : 34 462,05 \$
- Salaires : 59 468,28 \$
- Comptes à payer : 267 252,74 \$



et de prendre acte du certificat de la directrice générale et secrétaire-trésorière à l'égard de la disponibilité des fonds, tel que reproduit ci-après:

Je, soussignée, Sylvie Viens, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses inscrites dans la liste des factures à payer en date du 9 janvier 2020, et d'approuver en conséquence, tel que soumis, ladite liste des factures à payer.

Sylvie Viens, Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

6.2 DÉPÔT - ÉTAT COMPARATIF

La directrice générale par intérim dépose un rapport (*article 176.4 du Code Municipal du Québec*):

Le rapport compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci.

6.3 REPRÉSENTATION JURIDIQUE - DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM - MADAME SYLVIE VIENS

Résolution numéro 04-01-2020

Considérant la fonction de madame Sylvie Viens à titre de directrice générale par intérim à la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot;

Considérant que la Municipalité peut être convoquée à une audience dans une des instances judiciaires du Québec;

Sur proposition de Pierre Paré, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité, de mandater madame Sylvie Viens, directrice générale par intérim, pour représenter la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot auprès de n'importe quelle instance judiciaire du Québec.

6.4 ASSURANCES GÉNÉRALES 2020

Résolution numéro 05-01-2020

Considérant les modifications apportées par la direction générale au renouvellement des assurances générales de la Municipalité pour l'année 2020;

Considérant la proposition d'assurance par la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ).

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Mathieu Daigle, il est résolu, à l'unanimité, d'autoriser le renouvellement des assurances générales de la Municipalité auprès de la MMQ au coût total de 56 807\$ avec taxes.

6.5 DÉPÔT - LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 2 000 \$ AVEC UN MÊME CONTRACTANT LORSQUE L'ENSEMBLE DE CES CONTRATS COMPORTE UNE DÉPENSE TOTALE DE PLUS DE 25 000\$ POUR 2019

La directrice générale par intérim dépose auprès des membres du conseil municipal:

- la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000 \$.

Comme stipulé à l'article 961.4 (2) du Code municipal, cette liste sera diffusée sur le site Internet de la municipalité.

6.6 DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2019 POUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE

Dépôt du rapport annuel 2019 pour l'application du règlement de gestion contractuelle.

6.7 DÉSACCORD AVEC LE PROJET DE LOI NO 48, LOI VISANT PRINCIPALEMENT À CONTRÔLER LE COÛT DE LA TAXE FONCIÈRE AGRICOLE ET À SIMPLIFIER L'ACCÈS AU CRÉDIT DE TAXES FONCIÈRES AGRICOLES

Reporté.

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 TRAVAUX DE RAPIÉÇAGE 2020

Résolution numéro 06-01-2020

Sur proposition de Francis Grenier, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité, d'aller en appel d'offres sur invitation pour les travaux de rapiéçage 2020.

7.2 TRAVAUX DE RESURFAÇAGE 2020

Résolution numéro 07-01-2020

Sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Mathieu Daigle, il est résolu, à l'unanimité :

- d'aller en appel d'offres sur SEAO pour les travaux de resurfaçage 2020;
- de mandater la division ingénierie de la MRC des Maskoutains au coût de 4 025\$ avant taxes pour le devis d'appel d'offres.

7.3 ACHAT D'UN TRACTEUR - TONDEUSE

Résolution numéro 08-01-2020

Considérant que le tracteur tondeuse et souffleur doit être remplacé;

Considérant les soumissions reçues par demandes de prix;

Sur proposition de Francis Grenier, appuyée par Mathieu Daigle, il est résolu, à l'unanimité:

Que la soumission du Groupe JLD-Lague pour l'achat d'un tracteur tondeuse John Deere soit retenue au prix de 45 550\$ plus taxes.

Cette dépense sera affectée au fonds de roulement et sera remboursable sur 5 ans à partir de 2021.

7.4 SÛRETÉ DU QUÉBEC - PRIORITÉS D'ACTIONS 2020-2021

Résolution numéro 09-02-2020

Considérant la correspondance du 18 décembre 2019 en lien avec le titre de la résolution;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Jonathan Hamel, il



est résolu, à l'unanimité, que les priorités d'actions 2020-2021 pour la municipalité soient :

- Priorité #1 : Opération radar ciblée sur le 2^e Rang et le 3^e Rang;
- Priorité #2 : Patrouille, présence active dans les lieux publics définis et lors d'événements spéciaux annuels (vacances de la construction, temps des fêtes, Saint-Jean-Baptiste);
- Priorité #3 : Chroniques de prévention.

7.5 CONTRAT GRÉ À GRÉ POUR L'ENTRETIEN DES «BRETelles» DE L'AUTOROUTE JEAN-LESAGE AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Résolution numéro 10-01-2020

Considérant que le fauchage de toutes les autoroutes, incluant les bretelles, se fait exclusivement sous contrat avec le ministère des Transports;

Considérant que la Municipalité souhaite effectuer la tonte de gazon régulièrement et plus de deux (2) fois par saison sur les quatre bretelles de l'autoroute Jean-Lesage situées sur son territoire;

Sur proposition de Mathieu Daigle, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité, qu'une demande soit faite au ministère des Transports afin de conclure un contrat de gré à gré afin de pouvoir effectuer ces travaux de tonte aux frais de la Municipalité.

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim soit autorisée à signer tout document relatif à cette demande.

Que la résolution 209-11-2019 soit rescindée.

7.6 ACHAT ET INSTALLATION – FLÈCHE MOTORISÉE POUR LE CAMION FORD TRANSIT 2020

Résolution numéro 11-01-2020

Considérant qu'une flèche motorisée doit être installée sur le camion Ford Transit 2020 acheté par la résolution 263-12-2019;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Francis Grenier, il est résolu, à l'unanimité, qu'une flèche motorisée soit achetée et installée chez TNT Pro custom sur le camion Ford Transit 2020 au coût de 2 975,80\$ plus taxes.

7.7 SALON DES TECHNOLOGIES ENVIRONNEMENTALES (AMERICANA) RÉSEAU ENVIRONNEMENT – CONGRÈS – MARS 2020

Résolution numéro 12-01-2020

Sur proposition de Pierre Paré, appuyée par Francis Grenier, il est résolu, à l'unanimité, de permettre au directeur des travaux publics d'assister au Salon des technologies environnementales (Americana) au coût de 360\$ taxes en sus les 10 et 11 mars 2020. Que les frais encourus (déplacement, hébergement et repas) lui soient remboursés selon le règlement 546-2019.

7.8 PRISE EN CHARGE – 2^E RANG ET/OU 3^E RANG - DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Résolution numéro 13-01-2020

Considérant que le ministère des Transports a le pouvoir d'assumer la responsabilité des routes et chemins des municipalités de la MRC des Maskoutains;

Considérant qu'il y a passage assidu de véhicules lourds sur le 2^e Rang et le 3^e Rang par des véhicules lourds en transit de l'autoroute Jean-Lesage vers des municipalités environnantes;

Considérant que ces fréquents passages apportent de la détérioration aux deux rangs de façon très significative;

Considérant les plaintes logées auprès de la Sûreté du Québec afin que cesse cette circulation accrue;

Considérant que malgré plusieurs interventions de la Sûreté du Québec, l'amélioration souhaitée n'est pas constatée;

Considérant que les citoyens de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot n'ont pas à payer pour l'entretien qui en découle;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité, qu'une demande soit faite au ministère des Transports afin que ce dernier prenne à sa charge les entretiens estival et hivernal du 2^e Rang et/ou 3^e Rang.

7.9 FORMATION – COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Résolution numéro 14-01-2020

Considérant que le conseil désire former un comité des ressources humaines;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité, que le comité des ressources humaines soit formé de :

- Stéphan Hébert, maire
- Francis Grenier, conseiller
- Jonathan Hamel, conseiller
- Sylvie Viens, directrice générale par intérim

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 APPEL D'OFFRES PUBLIC – SEO – CAMION AUTOPOMPE – SERVICE DES INCENDIES

Résolution numéro 15-01-2020

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Francis Grenier, il est résolu, unanimement, qu'un appel d'offres public par SEO soit fait pour l'achat d'un camion autopompe pour le service des incendies. Ce contrat sera financé en crédit-bail.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 USINE DE FILTRATION DE L'EAU POTABLE – REMPLACEMENT DE L'ORDINATEUR, RÉINSTALLATION ET MISE À JOUR

Résolution numéro 16-01-2020

Considérant l'urgence d'effectuer le remplacement de l'ordinateur afin d'être prêt pour la migration vers Windows 10 en début 2020;

Considérant que le conseil municipal a donné son aval dans une rencontre antérieure;

Sur proposition de Pierre Paré, appuyée par Réjean Rajotte, il est



résolu, à l'unanimité, d'entériner le remplacement de l'ordinateur, la réinstallation et la mise à jour par la compagnie Automatisation JRT au coût de 4 470\$ plus taxes pour l'usine de filtration de l'eau potable.

9.2 STATION DE POMPAGE – RÉSEAU D'ÉGOUT – ACHAT – SUPPORT

Résolution numéro 17-01-2020

Sur proposition de Francis Grenier, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité, d'effectuer l'achat d'un support pour maintenir un chaîne-bloc servant à enlever les pompes à la station de pompage pour le réseau d'égout auprès d'Atelier de Soudure St-Liboire inc. au montant de 1 385,56\$ plus taxes.

9.3 ADOPTION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS RELATIF AU TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020

Résolution numéro 18-01-2020

Considérant que lors de la séance du 18 décembre 2019, le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a adopté un budget supplémentaire révisé relatif au traitement des matières organique pour l'exercice financier 2020 et nous l'a transmis pour adoption;

En conséquence, sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, unanimement, que ce conseil adopte le budget supplémentaire révisé relatif au traitement des matières organique déjà approuvé par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2020, tel que soumis; copie dudit budget supplémentaire étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme "Annexe A".

9.4 USINE EAU POTABLE – PANNEAU POMPE DOSEUSE – ACHAT

Résolution numéro 19-01-2020

Considérant que le panneau d'une pompe doseuse à l'usine de l'eau potable doit être changé;

En conséquence, sur proposition de Francis Grenier, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, unanimement, qu'un panneau pour une pompe doseuse pour l'injection du chlore à l'usine de l'eau potable soit acheté chez Chemaction au coût de 3 596,00\$ plus taxes.

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 COMITÉ DES LOISIRS STE-HÉLÈNE – ÉVÉNEMENTS 2020 – PERMIS D'ALCOOL

Résolution numéro 20-01-2020

Il est proposé par Jonathan Hamel, appuyé par Réjean Rajotte, et résolu, à l'unanimité, d'autoriser le Comité des loisirs Ste-Hélène à faire la demande d'un permis d'alcool pour les événements 2020 suivants :

- Fête Nationale 2020: 20 juin 2020

- Soirée reconnaissance municipale: novembre 2020

11.2 PATINOIRE - RETOUR À SON ÉTAT D'ORIGINE - ANNULATION DE LA RÉOLUTION 264-12-2019

Résolution numéro 21-01-2020

Considérant la résolution 264-12-2019 stipulant que les travaux pour le deck hockey se continuait et que le dossier serait reconsidéré au printemps 2020;

Considérant qu'une consultation publique a eu lieu le 17 décembre dernier;

Considérant que les élus ont pris en considération les arguments des gens présents à cette consultation publique;

Il est proposé par Francis Grenier, appuyé par Jonathan Hamel, et résolu, à l'unanimité, que le conseil municipal a décidé de remettre dans son état d'origine la patinoire et entérine les frais suivants pour effectuer ces travaux:

- faire réinstaller les bandes par la compagnie FLM pour un montant de 5 730,58\$ plus taxes
- faire remettre les filets par la compagnie Inter clôtures pour un montant de 7 941,44\$ plus taxes.

Que la résolution 264-12-2019 soit rescindée.

Que ces dépenses soient affectées au surplus accumulé.

11.3 RONDE ENFANTINE – ENTENTE 2020 – DÉSISTEMENT

Résolution numéro 22-01-2020

Considérant la résolution 251-12-2019 relative à l'entente pour la ronde enfantine pour 2020 représentée par madame Anne-Marie Bérard;

Considérant le désistement de Mme Bérard dû aux frais et à l'organisation de ce service;

Sur proposition de Mathieu Daigle, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité, d'abroger la résolution 251-12-2019;

Que la municipalité désire offrir ce service et qu'une offre d'emploi soit publiée dans le journal.

11.4 DEMANDE DU COMITÉ DE BALLE DE SAINTE-HÉLÈNE – ÉVÉNEMENT DES 4 CHEVALIERS

Résolution numéro 23-01-2020

Considérant la présentation de projet de l'événement des 4 chevaliers par le Comité de balle de Sainte-Hélène;

Considérant que cet événement aura lieu le 22 août 2020;

Sur proposition de Francis Grenier, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité, que le conseil municipal:

- donnera accès au chalet des loisirs pour les toilettes;
- disposera sur les lieux de poubelles;
- prêtera les estrades existantes au terrain des loisirs;
- fournira quelques tables et chaises;
- fermera une partie de la 2^e Rue entre la 4^e Avenue et la 6^e Avenue;
- fournira des barrières mobiles.



Le conseil municipal consent à fournir tous les équipements ci-haut énumérés à la condition que tous les profits de l'événement soient versés à des organismes de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot.

Le conseil municipal veut connaître le déroulement de la journée dès que celui-ci sera officiel et désire l'approuver. Il demande également au Comité de balle de se conformer à toutes les directives ou demandes du conseil municipal concernant l'événement.

12. SUJETS DIVERS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes maximum)

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance pour une durée maximale de trente (30) minutes.



PROCÈS-VERBAL - 4 FÉVRIER 2020

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT, convoquée à 19h30, tenue à 19h30, le mardi 4 février 2020, dans la salle du conseil située au 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Martin Doucet, conseiller #2;

Monsieur Pierre Paré, conseiller #4;

Monsieur Mathieu Daigle, conseiller #5;

Monsieur Francis Grenier, conseiller #6.

Formant le quorum, sous la présidence de monsieur le maire Stéphan Hébert. (*Code municipal du Québec - article 147*)

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE : Madame Sylvie Viens,

Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

SONT ABSENTS : Monsieur Jonathan Hamel, conseiller #1;

Monsieur Réjean Rajotte, conseiller #3;

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19h30.

Toute documentation utile à la prise de décision a été rendue disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance. (Code municipal du Québec - article 148)

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution numéro 25-02-2020

Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Francis Grenier, il est résolu, à l'unanimité, d'accepter l'ordre du jour.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

3.1 Assemblée de consultation publique - dérogation mineure - 195, 3^e Rang

3.2 Assemblée de consultation publique - dérogation mineure - 393, 4^e Rang

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

5. PÉRIODE DE QUESTIONS (15 minutes maximum)

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution numéro 24-01-2020

Sur proposition de Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité, de lever la séance à 20h10.

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions (*article 142 (2) du Code municipal*).

Stéphan Hébert, maire

Sylvie Viens, Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

6. ADMINISTRATION ET FINANCES

6.1 Comptes à payer

6.2 Dépôt - état comparatif

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Rapiéçage 2020 - octroi de contrat

7.2 Aménagement intérieur - Ford Transit 2020

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 Camion autopompe - octroi de contrat REPORTÉ

8.2 Appel d'offres public - SEAO - camion autopompe 2019 - financement par crédit-bail REPORTÉ

9. HYGIÈNE DU MILIEU

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1 Comité consultatif d'urbanisme - nominations

10.2 Dérogation mineure - lot 6 303 272 - 195, 3^e Rang

10.3 Dérogation mineure - lot 4 805 608 - 393, 4^e rang

10.4 Appui à la demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) - lot 4 805 611 - compagnie 9256-6322 Québec inc.

10.5 Résolution relative à la date de l'assemblée de consultation sur le premier projet de règlement 550-2019

10.6 Projet de lotissement - 323, 5^e avenue - fonds de parc

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Présentation d'un projet - programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives

11.2 Comité de balle de Sainte-Hélène - événement des 4 chevaliers - permis d'alcool

11.3 Achat d'un défibrillateur à l'ancien presbytère

11.4 Comité des loisirs Ste-Hélène - subvention 2020

12. SUJETS DIVERS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes maximum)

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

3. ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

3.1 ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE - DÉROGATION MINEURE- 195, 3^E RANG

Dérogation mineure qui consiste à construire un garage détaché de 215 m², installer une porte de garage de 3,05 m de haut ainsi qu'une



fenestration dans la porte de 5% ainsi qu'une construction d'un deuxième bâtiment accessoire de 26 m², ce qui portera la superficie totale des bâtiments accessoires sur le terrain à 241,0 m².

Conformément à l'avis public du 14 janvier 2020, les informations sont données relativement à la demande.

Les personnes présentes peuvent poser des questions ou émettre des commentaires concernant les particularités de ce dossier.

3.2 ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE - DÉROGATION MINEURE- 393, 4E RANG

Dérogation mineure qui consiste à subdiviser un terrain, dont la ligne latérale de terrain ne respecterait pas les distances minimales par rapport aux bâtiments accessoires.

Conformément à l'avis public du 15 janvier 2020, les informations sont données relativement à la demande.

Les personnes présentes peuvent poser des questions ou émettre des commentaires concernant les particularités de ce dossier.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Résolution numéro 26-02-2020

Considérant que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2020.

Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2020.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS (15 minutes maximum)

Une période de questions générales est mise à la disponibilité de l'assistance pour une durée maximale de quinze (15) minutes.

6. ADMINISTRATION ET FINANCES

6.1 COMPTES À PAYER

Résolution numéro 27-02-2020

Sur proposition de Francis Grenier, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité, de permettre le paiement des comptes selon la liste qui a été remise aux conseillers, datée du 30 janvier 2020 :

- Comptes pour approbation : 72 178,52 \$
- Salaires : 41 755,54 \$
- Comptes à payer: 124 815,39 \$

et de prendre acte du certificat de la directrice générale et secrétaire-trésorière à l'égard de la disponibilité des fonds, tel que reproduit ci-après:

Je, soussignée, Sylvie Viens, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses inscrites dans la liste des factures à payer en date du 30 janvier 2020, et d'approuver en conséquence, tel que soumis, ladite liste des factures à payer.

Sylvie Viens, Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

6.2 DÉPÔT - ÉTAT COMPARATIF

La directrice générale par intérim dépose un rapport (article 176.4 du

Code Municipal du Québec):

Le rapport compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci.

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 RAPIÉÇAGE 2020 - OCTROI DE CONTRAT

Résolution numéro 28-02-2020

Considérant la résolution 06-01-2020 demandant des soumissions sur invitation;

Considérant l'ouverture publique des soumissions le lundi 3 février 2020 :

Pavages Maska Inc. 183,41\$ la tonne métrique (avant taxes)

Considérant que le plus bas soumissionnaire est conforme au devis d'appel d'offres;

Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité, d'octroyer le contrat de rapiéçage 2020 à la compagnie Pavages Maska Inc. au coût de 183,41\$ la tonne métrique avant taxes. Le montant budgété est de 70 000,00\$ avant taxes.

7.2 AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR - FORD TRANSIT 2020

Résolution numéro 29-02-2020

Considérant l'achat du camion Ford Transit 2020;

Considérant que l'aménagement intérieur du camion doit être fait;

Sur proposition de Mathieu Daigle, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité, d'effectuer l'aménagement intérieur du camion Ford Transit 2020 par Gaevan Aménagement inc. pour 3 423,01\$ plus taxes.

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 CAMION AUTOPOMPE - OCTROI DE CONTRAT

REPORTÉ

8.2 APPEL D'OFFRES PUBLIC - SEAO - CAMION AUTOPOMPE 2019 - FINANCEMENT PAR CRÉDIT-BAIL

REPORTÉ

9. HYGIÈNE DU MILIEU

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - NOMINATIONS

Résolution numéro 30-02-2020

Considérant que certains postes viennent à échéance à la fin de février 2020;

Considérant les règlements 431-2017 et 437-2012;

Sur proposition de Francis Grenier, appuyée par Mathieu Daigle, il



est résolu, à l'unanimité, de nommer comme membres du CCU les personnes suivantes :

Poste conseiller :	Monsieur Martin Doucet, conseiller #2
Mandat :	1 ^{er} mars 2020 au 29 février 2022
Poste conseiller :	Monsieur Réjean Rajotte, conseiller #3
Mandat :	1 ^{er} mars 2020 au 29 février 2022
Poste citoyen :	Monsieur Gaétan Plante
Mandat :	1 ^{er} mars 2020 au 29 février 2022

10.2 DÉROGATION MINEURE - LOT 6 303 272 – 195, 3^E RANG

Résolution numéro 31-02-2020

Considérant que le projet représente environ 2,2% d'occupation au sol des bâtiments accessoires et que le règlement permet une occupation de 10%;

Considérant que le projet dans son ensemble représente une amélioration considérable;

Considérant que ce bâtiment est situé en zone agricole et qu'il a une superficie de 10 508,9 m²;

Considérant qu'aucun préjudice n'est occasionné aux voisins immédiats;

Considérant que le demandeur a agi de bonne foi;

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

En conséquence, sur proposition de Mathieu Daigle, appuyée par Martin Doucet, il est résolu, à l'unanimité:

- de permettre, sur le lot 6 303 272 situé sur le 3^e Rang, à Sainte-Hélène-de-Bagot, la construction d'un garage détaché de 215,0 m² incluant l'abri attenant;
- de permettre l'installation d'une porte de garage d'une hauteur de 3,05 m et une fenestration dans cette porte égale à 5% de la porte;
- d'autoriser la construction d'un deuxième bâtiment accessoire de 26,0 m², ce qui portera la superficie totale des bâtiments accessoires à 241,0 m².
- toutes les autres normes du règlement de zonage, s'appliquant.

10.3 DÉROGATION MINEURE - LOT 4 805 608 – 393, 4^E RANG

Résolution numéro 32-02-2020

Considérant que le bâtiment est situé en zone agricole;

Considérant que le fait de refuser la demande, causerait un préjudice au demandeur;

Considérant qu'aucun préjudice n'est occasionné aux voisins immédiats;

Considérant que le demandeur actuel a agi de bonne foi;

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

En conséquence, sur proposition de Francis Grenier, appuyée par Martin Doucet, il est résolu, à l'unanimité :

- d'accorder une dérogation mineure permettant de lotir le lot 4 805 608 tel que proposé au plan préparé par Dominique Gingras, arpenteur au soutien de la demande de dérogation mineure.

10.4 APPUI À LA DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) – LOT 4 805 611 – COMPAGNIE 9256-6322 QUÉBEC INC.

Résolution numéro 33-02-2020

Considérant une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) soumise par la compagnie 9256-6322 Québec;

Considérant que la nature du projet ne nuit aucunement à l'agriculture;

Considérant que selon l'inspecteur en bâtiment, il n'y a pas d'espace approprié disponible à l'extérieur de la zone agricole pouvant accueillir ce genre d'activité;

Considérant qu'une partie du lot 4 805 611, empiète sur les vestiges d'une ancienne étable et du plancher de béton;

Considérant qu'une partie du lot 4 805 610 est cultivée par la compagnie 9256-6322 Québec inc., demandeur au dossier;

Considérant que l'échange de terrain n'entraîne aucune perte de superficie par l'agriculture;

Considérant qu'au final, l'emplacement occupé par la maison portant le numéro civique 396, 4^e rang, restera conforme au règlement municipal de lotissement, quant à sa superficie et ses dimensions;

En conséquence, sur proposition de Pierre Paré, appuyée par Francis Grenier, il est résolu, à l'unanimité:

- d'appuyer la demande d'autorisation à la CPTAQ présentée par la compagnie 9256-6322 Québec inc. pour autoriser la demande d'aliénation, le lotissement et l'utilisation à une fin autre qu'agricole les parties de lot décrite dans la demande.

10.5 RÉSOLUTION RELATIVE À LA DATE DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION SUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 550-2019

Résolution numéro 34-02-2020

Considérant que le conseil municipal a adopté, lors de la séance du 1^{er} octobre 2019, le premier projet de règlement numéro 550-2019 intitulé «*Règlement modifiant le règlement de zonage afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale sous forme de projet intégré dans la zone 112-P*»;

Considérant que le conseil municipal avait annulé l'assemblée publique de consultation, prévue le 3 décembre 2019, afin de permettre au promoteur d'apporter certaines modifications au projet initial;

Considérant que le projet modifié a été déposé à la municipalité;

En conséquence, sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité:



Qu'une assemblée de consultation sur le premier projet de règlement numéro 550-2019 soit tenue mardi, le 3 mars 2020, à 19 h 30 à la salle municipale située au 421, 4^e Avenue, afin d'expliquer le projet de règlement et entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

10.6 PROJET DE LOTISSEMENT – 323, 5^E AVENUE – FONDS DE PARC

Résolution numéro 35-02-2020

Considérant qu'une demande de remplacement de lot a été déposée pour le lot 1 956 639;

Considérant que l'opération cadastrale aura comme conséquence, la création d'un nouveau lot à construire;

Considérant que le règlement de lotissement prévoit, à l'article 3.6, des dispositions relatives à des redevances pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels;

Considérant que le conseil, décide dans chaque cas, la forme que prendra cette redevance;

En conséquence, sur proposition de Francis Grenier, appuyée par Martin Doucet, il est résolu, à l'unanimité:

D'exiger la redevance en argent, établi à 5% de la valeur du terrain compris dans le plan, conformément à l'article 264 de la loi sur la fiscalité municipale.

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 PRÉSENTATION D'UN PROJET - PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES

Résolution numéro 36-02-2020

Sur proposition de Francis Grenier, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité :

Que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot autorise la présentation du projet de l'atelier des loisirs au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives;

Que soit confirmé l'engagement de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

Que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot désigne madame Sylvie Viens, directrice générale par intérim, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

11.2 COMITÉ DE BALLE DE SAINTE-HÉLÈNE – ÉVÉNEMENT DES 4 CHEVALIERS – PERMIS D'ALCOOL

Résolution numéro 37-02-2020

Il est proposé par Martin Doucet, appuyé par Pierre Paré, et résolu, à l'unanimité, d'autoriser le Comité de balle de Sainte-Hélène à faire une demande pour un permis d'alcool pour l'événement des 4 chevaliers du 22 août 2020.

11.3 ACHAT D'UN DÉFIBRILLATEUR POUR LE PRESBYTÈRE

Résolution numéro 38-02-2020

Considérant que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot désire acquérir un défibrillateur pour l'ancien presbytère situé au 670, rue Principale;

Considérant que les locaux de cet établissement sont prêtés à la FADOQ;

Considérant qu'une subvention de 250\$ a été octroyée par le Programme de soutien à l'action bénévole;

Considérant les soumissions reçues;

Sur proposition de Mathieu Daigle, appuyée par Martin Doucet, il est résolu, à l'unanimité :

D'autoriser l'achat d'un défibrillateur qui sera installé au 670, rue Principale (presbytère) chez Cardio Choc au montant de 1 667\$ plus taxes incluant le cabinet de rangement et l'enseigne mural.

11.4 COMITÉ DES LOISIRS STE-HÉLÈNE – SUBVENTION 2020

Résolution numéro 39-02-2020

Sur proposition de Mathieu Daigle, appuyée par Francis Grenier, il est résolu, à l'unanimité :

Que la subvention annuelle prévue au budget 2020, au montant de 16 500\$, soit versée au Comité des loisirs Ste-Hélène.

12. SUJETS DIVERS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes maximum)

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance pour une durée maximale de trente (30) minutes.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution numéro 40-02-2020

Sur proposition de Martin Doucet, il est résolu, à l'unanimité, de lever la séance à 19h49.

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions (*article 142 (2) du Code municipal*).

Stéphan Hébert, maire

Sylvie Viens, Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

Le procès-verbal est sujet à approbation par le conseil dans une séance ultérieure. Prendre note que le livre officiel des procès-verbaux, se trouvant au bureau municipal, a préséance sur toute autre version.

Nos annonceurs ENCOURAGEZ-LES



Daniel Beaucauge et Carole Lanoie, propriétaires
325, 3e rang Sainte-Hélène-de-Bagot Qc J0H1M0
Tél.: 450 791-2055 (domicile) Cell.: 450 888-3143

La Coop
Sainte-Hélène

BMR PRO

Matériaux de construction - Quincaillerie
Moulées - Engrais - Semences
Herbicides - Centre de jardin

Sollio Agriculture

655, Principale, Sainte-Hélène-de-Bagot
450 791-2666 coopste-helene.qc.ca

DEGRANDPRÉ

PUITS - POMPES - TRAITEMENT D'EAU

WARWICK | VICTORIAVILLE | DRUMMONDVILLE

1, ROUTE 116 Est | 389, BOUL. DES BOIS-FRANCS N | 5224, BOUL. ST-JOSEPH

888-797-3286 GROUPEDGP.COM
info@groupedgp.com RBQ : 8335-7996-13

DF COFFRAGES
ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

RÉSIDENTIEL - COMMERCIAL - AGRICOLE

DAVID FLUET | MARTIN FLUET PROPRIÉTAIRES

450 888-1313
780, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot
www.dfcoffrages.com

TRAVAUX DE BÉTON
STRUCTURE D'ACIER
CHARPENTE DE BOIS

RBQ 8335-0868-42

AspirateurFR
RÉSIDENTIEL · COMMERCIAL · INDUSTRIEL
SERVICE À DOMICILE

DÉPOSITAIRE **DRAINAC** **ITVAC**

www.aspirateurfr.com
450 502-7349
info@aspirateurfr.com

RBQ: 5729-5388-01

ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN AGRICOLE

SERVICES SPÉCIALISÉS REMO
COMMERCIAL & RÉSIDENTIEL

450 791-2209 REMO KESSELRING
servicesspecialisesremo@hotmail.com

305, 5^e avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot

PROY

PROJET CLÉ EN MAIN

- Pose de portes et fenêtres
- Revêtement extérieur
- Gestion de projet
- Projet domiciliaire
- Garantie Maison Neuve
- Installation de murs et de planchers préfabriqués

450 791-2221
PATRICK ROY, président

865, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0

Sophie Joubert
décoratrice designer

Services complets de décoration
d'aménagement intérieur

450 791-2328
d.deco.design@hotmail.com
SUR RENDEZ-VOUS

Ripe de Papier Super Absorbante

DANY GRENIER
Représentant
Cell.: 450 888-4455

PUREBEDDING

326, 2^e rang
Sainte-Hélène-de-Bagot
(Québec) J0H 1M0
dany.grenier28@icloud.com
www.purebedding.ca



PNEUS D'HIVER GRATUITS



**SUR TOUS LES
MODÈLES 2019
EN INVENTAIRE**

QUANTITÉ LIMITÉE

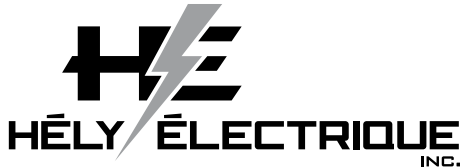
Judith Racicot

jracicot@lussierchevrolet.com

450 778-1112 poste 260

Cell.: 450 278-2697

SUIVEZ-NOUS SUR



Yves Léonard

329, rue Henri-Paul Forest
Ste-Hélène-de-Bagot (Qc) J0H 1M0
RBQ : 5687-7996-01

Cell. : 450 518-4128
Tél. : 450 381-4128
yleonard20 @ hotmail.com



Ordre des
Denturologistes
du Québec

Votre denturologiste

Jean-François Perreault d.d.

Confection et réparation de
prothèses dentaires

Tél. : (819) 816-6778

Email : denturojperreault@gmail.com



646 rue Jacques
St-Eugène-de-Grantham (Qc)
J0C 1J0 (derrière Home Hardware)

Excavation
Sylvain Plante
R.B.Q. 8102-7773-03 *et Fils Inc.*

217, Rang Charlotte
Saint-Liboire, Qc J0H 1R0

TERRASSEMENT • TRANSPORT • DEMOLITION

Gravier • Sable • Pierre
Terre à jardin

Terre à gazon tamisée
INSTALLATION DE FOSSES SEPTIQUES
ET DE CHAMPS D'ÉPURATION

MARTEAU HYDRAULIQUE ET CONTRÔLE LASER

PEIGNE DE DÉFRICHEMENT • GODET EN V



Sylvain : 450 793-2534 Bar. : 450 793-2535



337, 3^e rang
Sainte-Hélène
QC J0H 1M0

Débosselage Peinture

▷ Anti-rouille ▷ Redressement de châssis

▷ Pose de pare-brise ▷ Estimation d'assurance

450.791.2217 FAX: 450.791.2219

Lise Guillemette

Orthothérapeute

Tél.: 450.794.2900

491 St-François, St-Hugues, J0H 1N0

E-G-DION & FILS INC.

ENTREPRENEUR ELECTRICIEN

154, Saint-Patrice, Saint-Liboire QC, J0H 1R0

PIERRE DION

RÉSIDENTIEL | COMMERCIAL | INDUSTRIEL | AGRICOLE



SANS FRAIS 1 800 808-4481 | www.dionelectrique.ca



**IRRIGATION
MARCEL GIRARD ET FILS INC.**

450 791-2431

521, rang Sainte-Hélène, Sainte-Hélène-de-Bagot

Efficacité et expérience depuis plus de 30 ans!



**ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC**

Bureau de circonscription

1072, rue Dubois, Acton Vale (Québec) J0H 1A0

Téléphone : 450 546-3251

Télécopieur : 450 546-5794

Sans frais : 1 800 969-3793

Andre.Lamontagne.John@assnat.qc.ca



André Lamontagne

Député de Johnson

Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries
et de l'Alimentation ministre responsable
de la région Centre-du-Québec

MARCEL ET PAUL-ANDRÉ BOUTHILLETTE S.N.C
 Agent Ultramar/Corporation Pétroles Parkland



mpabouthillette@ntic.qc.ca
 450-791-2462 • 1 888-791-2462 • 819 477-1838
 277, 5^e avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot Qc J0H 1M0



Famille Croteau

Émilie & Daniel Croteau
 Épicier, propriétaires

Marché Ste-Hélène
 685 rue Principale
 Ste-Hélène de Bagot (Qc) J0H 1M0
 Tél. : 450-791-2412 Téléc. : 450-791-2823




idée graphik

GRAPHISME | IMPRESSION | VÊTEMENTS | ARTICLES

450 381-2908
 775, Paul-Lussier
 SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

www.ideegraphik.com



Émilie & Daniel Croteau
 Propriétaires

Bonisoir Ste-Hélène
 569 rue Principale
 Ste-Hélène de Bagot (Qc) J0H 1M0
 Tél. : 450-791-2232 Téléc. : 450-791-2495




BLT BBQ
 BUFFET LA TRADITION

Annie Lefebvre | 450 278-5591
buffet.la.tradition@gmail.com | buffetlatradition.com



PIERRE-YVES MARTIN
 ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN inc.

770, RUE PAUL-LUSSIER
 STE-HÉLÈNE-DE-BAGOT
 J0H 1M0

TÉL.: (450) 778-7271

450-791-2144

Coiffure pour Elle et Lui

Salon Francine Fluet Ent.

526, 3^e rang
 Ste-Hélène de Bagot
 J0H 1M0

*Relais Routier
 Petit*



450 791-2122
www.relaispetit.ca | info@relaispetit.ca
 549, 3^e rang, Sainte-Hélène (Québec) J0H 1M0
 (Autoroute 20, sortie 152)



RBQ 5592-8188-01

PAYSAGEMENT
Lapierre



Sainte-Hélène-de-Bagot
www.paysagementlapierre.com

450-791-2765
patricklapierre@ntic.qc.ca



ROYAL LEPAGE
MULTI-SERVICES
 Agence immobilière



Israël Lussier
 Courtier immobilier

Soyez bien conseillé !
450 230-6667

Martin Lussier
 Courtier immobilier agréé DA

- **DISPONIBLE 7 JOURS SUR 7 • ESTIMATION GRATUITE DE VOTRE PROPRIÉTÉ**
- **PROTECTION ROYALE OFFERTE GRATUITEMENT** (Protection contre les vices cachés, délais et désistements, assistance juridique, cotisation spéciale et frais légaux)

LAFORCE
MÉCANIQUE
450 381-AUTO

TRAITEMENT
 POUR PARE-BRISE



EN RÉPARATION AUTOMOBILE
 ATELIER DE MÉCANIQUE

NOUVEAU
ALIGNEMENT AUTOMOBILE

MÉCANIQUE GÉNÉRALE
 (FREINS, ÉCHAPEMENT, SUSPENSION,
 DIRECTION ET BIEN PLUS...)

CHANGEMENT D'HUILE

TÉMOIN D'ANOMALIE
 (MOTEUR, AIR BAG, ABS, TPMS...)

AIR CLIMATISÉ

VENTE ET INSTALLATION DE PNEUS

GONFLAGE DE PNEUS À L'AZOTE

ENTRETIEN COMPLET DES VÉHICULES

PETITE SOUDURE (MIG)

VOITURES DE COURTOISIE

844, rue Paul-Lussier
 SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT
450 381-2886

**SITUÉ DANS LE
 PARC INDUSTRIEL**

HORAIRE
 HABITUEL

**LUNDI AU VENDREDI
 7H30 À 17H30**



Desjardins

Caisse de la Vallée d'Acton

REER-CELI

C'est le temps de cotiser

Trouvez dès maintenant
la bonne combinaison d'épargne
pour réaliser vos projets.

Date limite pour cotiser au REER : 2 mars 2020

450 546-2715 | desjardins.com/reer-celi

